



CHARTRE D'ENGAGEMENT

La charte s'impose à toutes les structures référencées sur le site :

www.sport-sante-centrevalde Loire.fr

Elle représente une démarche d'engagement annuel dans un esprit de réseau et dans un respect éthique et déontologique. Elle ne s'impose pas aux professionnels de santé déjà tenus par leur propre règle de déontologie. Le référencement de ces professionnels sur le site est néanmoins recherché. La charte s'appuie sur les valeurs fondamentales déclinées ci-après.

LE SPORT SANTE

Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, le « *Sport Santé* » doit permettre à toute personne atteinte de maladies chroniques en affections de longue durée (ALD), en parcours de soins, d'améliorer son état de santé et/ou de limiter les cas de récidives par une activité physique adaptée. Les associations affiliées aux fédérations sportives sont sollicitées pour mettre en œuvre des programmes d'activité physique adaptée spécifiques de leur discipline (formation, informations, structuration...) servant de support à la création d'activité physique et sportive adaptée.

LA CHARTRE

La charte d'engagement est un outil fédérateur, destinée à valoriser les initiatives des structures « *Sport Santé* », qui proposent d'accueillir des pratiquants sur des créneaux dédiés d'activités physiques adaptées.

LA DUREE

L'obligation de respect de la charte a une validité de 1 an renouvelable à partir de la date de validation de l'inscription.

Tous les ans, un mail automatique de réactualisation des données est adressé aux structures adhérentes en vue d'un renouvellement éventuel. Des visites pourront être effectuées afin de s'assurer du respect des engagements de la charte.

LA PARTICIPATION AU RESEAU LOCAL

Les structures adhérentes s'engagent à participer aux actions mises en place par le réseau local « *Sport Santé* » (information, animation, formation...).

CONDITION DE RESILIATION

Cet engagement peut être résilié à tout moment sur simple demande écrite de la structure adhérente. Si la structure référencée ne remplit plus les conditions générales de cette charte, son inscription est retirée du site.

LES ENGAGEMENTS

Pour être reconnu, la structure adhérente s'engage à respecter les 10 ces principes :

1	Proposer un encadrement spécifique pour la pratique de l'activité physique adaptée sur prescription médicale. Les éducateurs sportifs préciseront leur titre, certificat ou diplôme.
2	Suivre la démarche pédagogique <i>Sport Santé</i> de la fédération de référence, inscrite au « Médicosport-santé » du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
3	Mettre en place de façon effective et régulière un ou des créneaux dédiés au <i>Sport Santé</i> .
4	Proposer un accueil personnalisé en prenant en compte la personne dans sa singularité (connaissance de ses besoins et de son niveau de pratique) et son éventuel parcours d'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
5	Dispenser l'activité dans un espace approprié équipé avec du matériel adapté et sécurisé.
6	Constituer un groupe de taille raisonnable au regard du public encadré.
7	Assurer un suivi personnalisé (évaluation de la condition physique et de la progression).
8	Utiliser la charte graphique <i>Sport Santé</i> de la Région Centre-Val de Loire.
9	Communiquer sur ses activités <i>Sport Santé</i> et s'inscrire sur le site régional <i>Sport Santé</i> dédié.
10	Participer aux actions de sensibilisation et d'information du réseau <i>Sport Santé</i> .